

MAIRIE DE LACANAU
Télétransmis le :
07 JUIL. 2021
N° 033 213 302 144 2021
0707-DL05072021-02AAA-CC

MAIRIE DE LACANAU
REÇU LE
29 SEP. 2020
N° 6069

7300 - SD

Le Directeur à MAIRIE DE
LACANAU

Direction régionale des Finances Publiques de Nouvelle
Aquitaine et du département de la Gironde

Pôle d'évaluation domaniale

Adresse 24 RUE François de Sourdis, BP 908, 6ème étage
33060 BORDEAUX CEDEX

téléphone : 05 56 30 50 30

mél. : drifip33.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Le 21/09/2020

POUR NOUS JOINDRE :

MAIRIE DE LACANAU

Affaire suivie par : Elisabeth Lagarde

téléphone : 06 13 85 92 46

courriel : elisabeth.lagarde@dgfip.finances.gouv.fr

Réf. DS : 2153147

Réf Lido : 2020-33214V1538

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Désignation du bien : TERRAIN
Adresse du bien : GARRIGA 33680 LACANAU
Valeur vénale : 32 747 €

Il est rappelé que les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent sur délibération motivée s'écarter de cette valeur.

1 – SERVICE CONSULTANT

Commune de LACANAU
affaire suivie par : Carole BOS

2 – DATE

de consultation : 21/07/2020
de réception : 21/07/2020 Réattribution le 08/09/2020
de visite : -
de dossier en état : 16/09/2020

3 – OPÉRATION SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE – DESCRIPTION DU PROJET ENVISAGÉ

La commune envisage l'acquisition de la parcelle dans le cadre de la lutte contre les inondations.

4 – DESCRIPTION DU BIEN

A) Situation géographique du bien, desserte par les transports :



B) Consistance actuelle du bien : Terrain boisé situé en zone naturelle NR

C) Travaux programmés : non communiqués

D) Détail des surfaces :

Vous recherchez une parcelle dans le département 033 et la commune LACANAU pour l'identifiant DA 230

PARCELLES ACTIVES : Sélectionnez des lignes si vous voulez configurer un contenu ou un accès

Sélection	Identifiant de la Parcelle			Contenance cadastrale	Nature de culture	Adresse
Tout <input type="checkbox"/>	214	DA	0230	3ha27a47ca	Taillis	garrige

5 – SITUATION JURIDIQUE

A) Désignation et qualité des propriétaires

LISTE DES TITULAIRES DE LA PARCELLE DA 0230

Personne(s) physique(s)

Nom / Prénom	Sexe	Date de naissance	Lieu de naissance	Nom et prénom du conjoint	Droit	Adresse des titulaires de droit
MALEYRAN FRANCOISE	F	03/07/1948	033 ARES		PI	737 L OCEANIDE 33680 LACANAU
TECHENEY MARTINE CHANTAL	F	10/10/1951	033 LE BOUSCAT		PI	RES LES ALISIERS ENTREE H APT 2 RUE HENRI CARTIER BRESSON 33320 EYSINES
TECHENEY MICHEL MAX	M	05/02/1937	033 LACANAU		PI	22 SQ J F LAPEROUSE 33520 BRUGES
TECHENEY MICHELE	F	30/06/1943	033 LACANAU		PI	6 IMP DE LA MARINE 33460 ARSAC

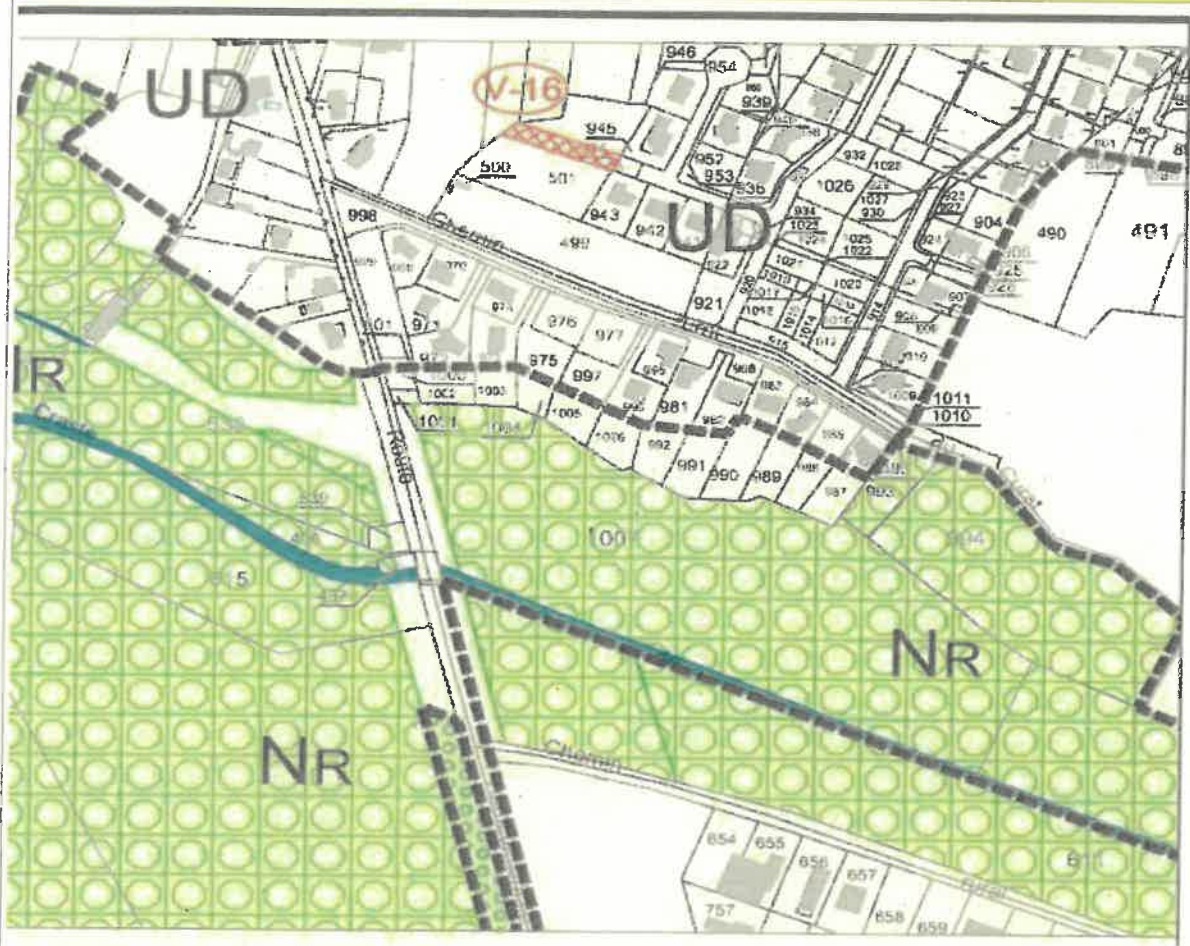
B) Origine de propriété : 19/12/2014

C) État et conditions d'occupation : LIBRE

6 – URBANISME – RÉSEAUX

Dernier règlement opposable aux tiers, date d'approbation	PLU approuvé le 11/05/2017
Identification du zonage au POS/PLU et le cas échéant du sous-secteur	Zone NR

Extrait du plan de zonage



Principales caractéristiques du zonage

La zone NR recouvre les espaces naturels remarquables au titre de la loi littoral

7 - DATE DE RÉFÉRENCE

8 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE

8 a/ Méthode d'évaluation retenue : Par comparaison directe

8 b/ Modalités de calcul :

La valeur vénale du bien peut être estimée à 32 747 € déterminée comme suit :

Valorisation du bien			
Nature du bien	Superficie en m ²	Prix en €/m ²	Valeur vénale
Parcelle en nature de bois	32 747	1	32 747,00 €

Marge d'appréciation : 10 %

9 – DURÉE DE VALIDITÉ

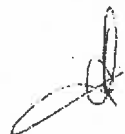
*L'évaluation contenue dans le présent avis correspond à la valeur vénale actuelle. Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le **déla**i de 18 mois ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.*

10 – OBSERVATIONS PARTICULIÈRES

Il n'est pas tenu compte dans la présente évaluation des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

Une nouvelle consultation du Pôle d'Évaluation Domaniale serait nécessaire si l'opération n'était pas réalisée dans le délai ci-dessus, ou si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer.

Pour le Directeur départemental/régional des Finances publiques
et par délégation,



LAGARDE Elisabeth
Inspectrice des Finances publiques

L'enregistrement de votre demande a fait l'objet d'un traitement informatique. Le droit d'accès et de rectification, prévu par la loi n° 78-17 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'exerce auprès des directions territorialement compétentes de la Direction Générale des Finances Publiques.